



Vaccin contre l'hépatite B

Qu'est-ce que le vaccin l'hépatite B ?

Le vaccin contre l'hépatite B protège contre l'infection par le virus de l'hépatite B qui provoque des problèmes de foie.

Quels sont les avantages du vaccin l'hépatite B ?

Le vaccin contre l'hépatite B est un moyen sûr et très efficace de se protéger contre l'infection par le virus de l'hépatite B et ses graves complications, notamment les maladies chroniques du foie, le cancer du foie et l'insuffisance hépatique. En vous faisant vacciner, vous contribuez également à réduire la transmission du virus à votre entourage.

Comment le vaccin l'hépatite B est-il administré ?

Le vaccin est administré sous forme d'injection dans le bras chez les enfants et les adultes et dans la cuisse chez les nourrissons.

Qui devrait recevoir le vaccin l'hépatite B ?

Le vaccin contre l'hépatite B est offert en une série de trois doses à tous les nourrissons et enfants dans le cadre du calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick.

Il est également offert aux personnes qui ont été exposées au virus au moyen de contacts étroits avec une personne infectée par l'hépatite B.

Les personnes présentant des problèmes de santé particuliers ou se trouvant dans des circonstances qui les exposent à un risque accru d'infection par l'hépatite B peuvent également recevoir le vaccin.

Bien qu'il ne soit pas financé par le programme d'immunisation de la santé publique, le vaccin contre l'hépatite B est recommandé pour les groupes suivants. Le vaccin peut être acheté à prix coûtant dans une clinique de voyage ou une pharmacie locale :

- les personnes travaillant dans un milieu où elles peuvent être exposées à du sang ou à des liquides organiques;
- les voyageurs séjournant dans une région où l'hépatite B est répandue.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin l'hépatite B ?

Le vaccin ne doit pas être administré si vous :

- ont eu une réaction potentiellement mortelle à une dose précédente de vaccin ; ou
- à toute partie du vaccin ou de son contenant.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin l'hépatite B ?

Le vaccin contre l'hépatite B est bien toléré. Les réactions sont généralement légères et comprennent une irritabilité, des céphalées, de la fatigue, des douleurs et des rougeurs à l'endroit où le vaccin a été administré.

FICHE D'INFORMATION SUR LES VACCINS

Comme c'est le cas pour tout vaccin, il existe une très mince possibilité (moins d'une personne sur un million) d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui pourrait constituer un danger de mort. C'est pourquoi il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après l'administration du vaccin. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin l'hépatite B ?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en suivant les directives du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quel médicament serait le plus efficace et suivez les directives du fabricant.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Où peut-on recevoir le vaccin l'hépatite B ?

Au Nouveau-Brunswick, les enfants qui ont besoin d'une première série de vaccins financés par l'État peuvent l'obtenir auprès du bureau local de la Santé publique ou de leur fournisseur de soins primaires, comme leur médecin de famille ou une infirmière praticienne.

Si vous avez été cerné comme un contact étroit d'une personne infectée par l'hépatite B et que vous devez être vacciné, votre bureau local de Santé publique vous fournira le vaccin.

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du vaccin financé par l'État mais qui souhaitent se faire vacciner (pour des raisons de voyage ou autres) peuvent s'adresser à une clinique d'itinérante ou à une pharmacie locale.

Renseignements supplémentaires

Avisez votre vaccinateur si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour vous ou votre enfant. Garde-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous d'immunisation.

Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé primaire votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](http://Vaccins-et-immunisation(gnb.ca))
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccins pour les enfants : À propos des vaccins - Canada.ca](http://Vaccins-pour-les-enfants-A-propos-des-vaccins-Canada.ca)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](http://Vaccination-Soins-de-nos-enfants(cps.ca))
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccination pour adultes - Canada.ca](http://Vaccination-pour-adultes-Canada.ca)

Dernière révision : 20 janvier 2025
